

LA SEMAINE BLEUE 2010

«365 jours pour agir et 7 jours pour le dire»

La Semaine Nationale des Retraités et Personnes Âgées, appelée Semaine Bleue, est un moment privilégié de la vie associative.

Cet évènement vise à **informer et sensibiliser l'opinion publique** sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Partout en France, des **manifestations locales** sont organisées pour illustrer le thème retenu. Chaque année, un concours prime les meilleurs programmes.



Le Conseil général de l'Oise et le CODERPA de l'Oise (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées) organisent dans le cadre de la Semaine Bleue dédiée aux seniors, une action d'information et de sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et maladie apparentées, nous vous donnons rendez-vous:

Lundi 18 octobre 2010 à partir de 14h00 à l'Espace François Mitterrand à Chambly

Cette après-midi qui sera ponctuée d'un goûter, est ouverte aux plus grand nombre (famille, amis et entourage des malades, professionnels, autres), et destinée à informer le public sur les solutions de prise en charge et d'accompagnement des familles.

Elle s'articulera autour d'interventions de professionnels du secteur :

- Le Docteur Dècle du réseau de santé Aloïse pour les malades désorientés,
- Le Docteur Cnockaert, médecin gériatre au CHU de Beauvais,
- L'association Domisiel,
- La maison de retraite médicalisée Louise Michel de Chambly,
- Les services du département.
- La gendarmerie sur la sécurité des personnes âgées

Aucune inscription préalable n'est exigée.

La journée départementale se tiendra le **mercredi 20 octobre** à la Maison de retraite La Compassion à Beauvais, à l'invitation du Directeur M. Hamiache.

- Ouverture par Yves ROME, Président du Conseil général de l'Oise ou son représentant.
- Accueil de M. Hamiache Directeur de l'établissement
- Présentation du CODERPA et des travaux des commissions par MM Fédasz et Durbin
- Visite guidée de la nouvelle unité pour malades désorientés
- Film sur la réalisation de la fresque prêtée par le Relais Autonomie des Personnes de Beauvais
- Remise des prix du concours départemental
- Initiation à la généalogie (sous réserve)
- Les services de police sur la sécurité des personnes âgées

Réservation obligatoire pour la journée départementale.

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat du CODERPA au 03.44.06.66.46.





La télévision numérique terrestre : TNT

Notre région passera au tout numérique le 1er février 2011.

Tous les émetteurs s'arrêteront dans la nuit du 31 janvier au 1er février 2011. A ce moment tous les émetteurs analogiques seront définitivement éteints. Les émetteurs numériques seront rallumés quelques heures plus tard après que les travaux et réglages nécessaires seront effectués.

Vous recevrez à nouveau la télévision :

- Si vous êtes équipés d'un mode de réception numérique
- Après avoir lancé une recherche et mémorisation de toutes les chaînes une fois que l'émetteur dont vous dépendez aura été rallumé



Si vous recevez la télévision via l'ADSL, le satellite ou le câble vous n'êtes pas concerné. Vous n'aurez normalement pas d'interruption de la télévision et ne devrez donc pas rechercher ni mémoriser les chaînes.

Il faut faire cette nouvelle recherche de chaînes dans la journée du passage, mais pas trop tôt puisqu'il faut que l'émetteur dont vous dépendez soit rallumé.

Si vous avez besoin d'aide, il existe une assistance technique à domicile gratuite pour les personnes âgées ou souffrant de handicap. Cette aide est réservée aux foyers dont les personnes ont plus de 70 ans ou souffrent d'un handicap à plus de 80% et qui déclarent leur domicile comme résidence principale

Attention cette aide n'est valable qu'une seule fois

Pour tout autre renseignement appelez le numéro ci-dessous :



0 970 818 818 numéro non surtaxé
(prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

www.tousaunumerique.fr



Agence Régionale de Santé de Picardie

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Picardie



L'Agence Régionale de Santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Picardie met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

Contexte régional : En termes de mesure de l'état de santé, la Picardie présente des indicateurs peu satisfaisants. Ainsi, la région enregistre la seconde mortalité la plus élevée des régions françaises, derrière sa voisine du Nord-Pas -de -Calais.

L'Agence régionale de santé est la clef de voute de la nouvelle organisation prévue par la Loi « Hôpital Patients Santé Territoires » du 21 juillet 2009 (article 118).

Elle est dirigée par Monsieur Christophe JACQUINET nommé en Conseil des Ministres.

Pour l'exercice de ses missions, le Directeur de l'ARS s'appuie sur :

- Une équipe de direction, composée des directeurs responsables des pôles métiers et supports de l'ARS de Picardie.
- Un dispositif large de concertation qui associe l'ensemble des acteurs locaux de santé à la construction de la politique de santé en région.
- L'ARS mène ses travaux en étroite collaboration avec les partenaires de santé et institutionnels au travers de ses instances de pilotage et de concertation.
- Un conseil de surveillance composé :
 - De représentants de l'Etat, des partenaires sociaux, de l'Assurance maladie, des élus, des usagers et de personnes qualifiées.
 - De membres siégeant avec voix consultatives (représentants du personnel de l'Agence, Directeur général).

Le Conseil de surveillance est présidé par le Préfet de région. Il émet un avis sur les orientations stratégiques de l'Agence et évalue les résultats.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie(CRSA) émet des avis et formule des propositions sur la construction de la politique de santé en région.

Deux commissions de coordination des politiques de santé associent les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale compétents. Elles veillent à la cohérence et à la complémentarité des actions menées dans les domaines de la prévention, de la prise en charge des soins et de l'accompagnement médico-social.

Des conférences de territoires participent à identifier les besoins locaux et organisent la réponse à ces besoins.

Les délégations territoriales représentent l'ARS au niveau du département.

Elles sont situées à Amiens, Beauvais et Laon.

La déléguée territoriale de l'Oise est Anne-Lyse PENEL - PRUVOST , Directrice-adjointe à la DDASS de l'Oise (2007-2010)



La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Picardie a été installée le 29 juin 2010 par Monsieur Christophe JACQUINET.

A l'ordre du jour :

- Adoption du projet de règlement intérieur temporaire de la CRSA.
- Election de Monsieur le Professeur **Jean-Pierre CANARELLI** comme Président de la CRSA.
- Constitution par les 8 collèges des commissions de la CRSA.
- Désignation des représentants des usagers au conseil de surveillance de l'ARS.

A suivre : Composition nominative des membres de la CRSA de Picardie, (représentants de l'Oise) fixée par arrêté en date du 24 juin 2010.

Les Territoires de Santé issus de la loi HPST. (avis de la CRSA le 8 /09/2010)

Pierre DURBIN et Christian NAUWYNCK,
membres de la CRSA de Picardie, membres du CODERPA de l'Oise.



ACTIONS DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

Depuis le 1^{er} juillet 2010, une opération nationale baptisée « TRANQUILLITE SENIORS » a été lancée. Elle vise à garantir une meilleure sécurité des personnes âgées au quotidien.

La préfecture de l'Oise a demandé aux maires de relayer aussi la diffusion des informations déjà largement reprises dans de nombreux médias. Elle leur a aussi demandé de constituer et de communiquer aux services de police et de gendarmerie une liste des personnes susceptibles d'être concernées afin qu'elles soient contactées ou visitées.

Cette opération est le 1^{er} volet d'un « Plan d'action en faveur des personnes âgées » qui doit être mis en œuvre dans chaque département. Dans l'Oise, le comité de pilotage de ce plan d'action s'est déjà réuni le 14 juin et le 2 août. Elle se réunira à nouveau le 15 septembre prochain.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Mlle GILLON à la Préfecture.

Tél : 03 44 06 13 31 ou e-mail :

bettina.gillon@oise.gouv.fr

Maltraitance = ALMA 3977

Le 3977 est le numéro d'appel contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h pour le coût d'un appel local depuis un téléphone fixe.

Ce numéro est destiné aux personnes âgées et aux personnes handicapées, victimes de maltraitances ou aux témoins de situations de maltraitances.

Vous trouverez écoute spécialisée par des professionnels, soutien et conseils.

Une équipe pluridisciplinaire (psychologues, travailleurs sociaux, juristes...) chargée d'écouter, de soutenir, et d'orienter les appelants.